

Un an après l'assassinat de Samuel Paty : où en est-on ?

Le ministre de l'Education Nationale a adressé une note aux recteurs d'académie afin d'organiser un « moment de recueillement » et un « temps d'échange » dans les établissements scolaires le vendredi 15 octobre 2021.

Le 16 octobre 2020, l'assassinat de notre collègue Samuel Paty a suscité un émoi très vif et légitime. Dès le 19 octobre, et comme le prévoit la réglementation, la FNEC FP-FO des Yvelines – département dans lequel exerçait notre collègue - a demandé la saisie du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT). Ce comité, dans lequel siègent notamment les organisations syndicales dites représentatives, et dont la loi de transformation de la Fonction publique programme la disparition à partir de 2022, est en effet la seule instance permettant d'établir « l'arbre des causes » et de préconiser des mesures de prévention.

Ouverture d'une enquête administrative : un combat syndical de plusieurs mois

Rappelons-le, cette demande s'est heurtée à tous les obstacles, en particulier le refus de l'administration qui jugeait qu'elle ne devait pas se faire « à chaud ». C'est pourtant bien « à chaud » que, trois jours après l'assassinat de notre collègue, le ministre ordonnait l'ouverture d'une mission de l'Inspection Générale donnant lieu à la publication d'un rapport – à grands renforts de communication – en décembre dernier. En parallèle, le rectorat de Versailles a refusé d'ouvrir l'enquête du CHSCT faute de « feu vert » du ministre de l'Education Nationale !

Finalement, après des interventions multiples de la FNEC FP-FO au plan départemental, académique, et aussi en direction de l'inspection du travail avec l'Union départementale FO des Yvelines, et directement auprès du ministre (courriers, interventions au Comité technique et au CHSCT ministériels), l'aval du ministre a été donné à la Rectrice de l'académie de Versailles pour ouvrir l'enquête... huit mois après l'assassinat de notre collègue ! En l'absence d'enquête, les personnels auraient-ils dû se satisfaire de la communication officielle du ministre et de ses représentants locaux ?

En juin dernier, l'académie de Versailles a désigné le cabinet d'expertise chargé de diligenter les entretiens et d'établir le compte-rendu finalisé de l'enquête du CHSCT. La FNEC FP-FO a exprimé les plus vives réserves quant au dit cabinet, au regard de sa proximité avec l'exécutif et de questionnements sur le plan éthique. De ces réserves, il n'a pas été tenu compte...

Un an après, personne n'a oublié Samuel Paty

L'immense majorité des personnels – dès le 2 novembre 2020 – s'était réunie pour discuter, échanger, contre les décisions du ministre qui limitaient *de facto* l'expression des revendications dans les écoles, les collèges et lycées. Les personnels, de plus en plus fragilisés par les conditions de travail imposées, veulent être entendus, protégés. Ce n'est pas en imposant des contre-réformes rejetées, et en remettant en cause la laïcité de l'Ecole comme continue de le faire le ministre que la colère des personnels s'apaisera !

C'est pourquoi, avec tous les personnels dans les écoles, les établissements scolaires et les services, la FNEC FP-FO continuera d'agir sur le terrain qui est le sien – celui de l'indépendance syndicale vis-à-vis de tout gouvernement, du patronat, des Eglises – pour la satisfaction de toutes les revendications.